## Face à la souffrance psychique



# Journée de médecine intégrative Samedi 23 septembre 2023

09h45 : Souffrance psychique et médecine intégrative

10h00 : Santé mentale et souffrance en 2023 ₱ Prof. Antoine Pelissolo, psychiatre, Chef du service de psychiatrie CHU Henri Mondor de Créteil

10h40 : Thérapies comportementales et cognitives P Dr Patrick Vachette, médecin pratiquant les TCC avec un support homéopathique

11h20: pause

11h40 : Homéopathie en première intention ou en support 📍 Dr Cyril Guy, médecin généraliste homéopathe

12h20 : Phytothérapie en première intention ou en relais Pratrick Aubé, membre fondateur de l'Association

Européenne de Phytothérapie

13h00 : pause déjeuner

14h30 : Sophrologie : réalité objective et principe d'action positive 📍 Isabelle Margot - Présidente du Syndicat Français

de la Sophrologie Caycedienne

15h10 : Le syndrome post-traumatique (PTSD) sous l'angle intégratif 📍 Dr Daniel Scimeca, Président de la Fédération Française

des Sociétés d'Homéopathie

15h50 : La souffrance de l'aidant sous l'angle intégratif 📍 Dr Christelle Besnard-Charvet, présidente de l'association

Centre Ressource Lyon

16h30 : Le burn-out des soignants sous l'angle intégratif ₱ Dr Olga Latanowicz, médecin du travail

17h10: conclusion



#### Inscription en ligne sur ffsh.fr ou bulletin d'inscription à retourner à l'adresse suivante :

	SMB 72, av du Général Leclerc 94700 Maisons-Alfort
Nom :	Prénom :
Profession:	☐ Médecin ☐ Sage-femme ☐ Pharmacien titulaire ☐ Pharmacien adjoint ☐ Préparateur ☐ Dentiste ☐ Vétérinaire
Spécialité :	
Statut :	☐ Libéral(e) ☐ Salarié(e) ☐ Mixte
RPPS:	Adéli :
Adresse perso	onnelle :
Adresse profe	essionnelle :
Tél :	email :
Facturation:	Adresse professionnelle Adresse personnelle Cachet professionnel
Autre adresse	2:

Si vous n'en avez pas,

Titre : Journée de médecine intégrative - Face à la souffrance psychique

Durée: 6h00: 9h45 à 17h30

Tarif: Présentiel: 150€ repas et pauses inclus

Prise en charge: La SMB est enregistrée organisme de formation professionnelle sous le n°11 94 08484 94 (ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat) et Datadockée Ainsi nos formations sont susceptibles d'être prises en charge par les OPCO, le FIFPL, le FAFPM... sous réserve de modification des modalités de prise en charge et de vos crédits disponibles. Eligible au crédit d'impôt. Consulter les barèmes et démarches sur ffsh.fr/formations/prise en charge.

Date et lieu: Samedi 23 septembre 2023 • Espace La Rochefoucauld - 11, rue La Rochefoucauld 75009 Paris

Intervenants: Tous praticiens et experts.

Pré-requis: Journée ouverte à tous les professionnels de santé: médecin, sage-femme, pharmacien ou préparateur, dentiste, vétérinaire de tous niveaux. Objectifs généraux: Rappeler les cadres nosographiques de la souffrance psychique • Echanger sur les outils médicamenteux classiques et discuter leur intérêt en fonction des situations • Rappeler la place du spécialiste • Exposer et ouvrir de nouvelles pistes thérapeutiques moins conventionnelles, dans une idée de complémentarité et sans exclusive.

Modalités d'évaluation : Aucune évaluation n'est prévue à l'issue de cette journée.

Modalités d'inscription: Dès réception de la demande, nous vous adressons un contrat ou une convention. L'inscription est validée une fois le contrat ou convention signé(e) par le stagiaire et la SMB et est signifiée par email. Inscription possible jusqu'à la veille de la journée et dans la limite des places disponibles • Si vous êtes en situation de handicap, contactez-nous.

Contact: SMB-FFSH 72, av du Général Leclerc 94700 Maisons-Alfort. 01 56 96 98 27. formations@ffsh.fr



Politique des données personnelles : <u>Cliquez ici</u>

#### Conditions Générales de Ventes

Objet et champ d'application : Toute commande de formation implique l'acceptation des conditions générales de vente.

Documents contractuels : Le secrétariat délivre sur demande tout élément administratif utile (attestations de paiement, de présence, facture-convention).

Prix, facturation et règlement: Tous nos prix sont indiqués TTC. L'Ecole est exonérée des impôts commerciaux Art 261 du CGI. Les formations de plus de 3 jours sont sujettes à adhésion à l'Ecole, le tarif indiqué comprenant ce prix. Pour être enregistrée, toute inscription doit être accompagnée de son règlement.

Prise en charge par un organisme gestionnaire agréé: La demande de prise en charge des frais de formation doit être réalisée par le stagiaire à l'organisme gestionnaire compétent (OPCO, FIF-PL, FAF-PM, selon éligibilité de la formation...). La SMB ne saurait être tenue responsable de la non-prise en charge finale des frais de formation (manque de crédits, absence, manque de signature, revirement de situation des organismes paritaires).

Conditions d'annulation: Le stagiaire peut annuler une séance de formation dans la mesure où cette annulation survient 10 jours avant le jour et

l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail à l'adresse formations@ffsh.fr. Dans le cas d'une annulation par le stagiaire survenant dans les 10 jours ouvrés et sur une formation uni-journalière, le montant total de l'inscription reste dû. Dans le cas d'une annulation par le stagiaire d'une séance unique sur une formation pluri-journalière, le montant total de l'inscription reste dû. Une séance de rattrapage peut être proposée dans une autre session à titre gracieux.

Dans le cas d'une annulation par le stagiaire d'une formation pluri-journalière, les journées déjà suivies et la séance survenant dans les 10 jours ouvrés restent dues.

La SMB se réserve le droit d'annuler ou déplacer dans le temps ou l'espace une formation selon l'effectif et/ou les contraintes imposées par le calendrier, le lieu des cours, la météo, ou tout autre événement indépendant de sa volonté.

Loi applicable: Les Conditions Générales relèvent de la loi française. Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Créteil.

###